



Marennes-Hiers-Brouage
VILLE DE MARENNES-HIERS-BROUAGE
REPUBLIQUE FRANCAISE

Conseil municipal du 22 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Présents : 27

Nombre de Votants : 27

Date de la convocation : 15/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Marennes-Hiers-Brouage s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, à l'hôtel de ville de la commune de Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Madame Mariane LUQUÉ, Maire de Marennes-Hiers-Brouage.

Présents : Mariane LUQUÉ ; Jean-Marie PETIT ; Philippe CHABIRON ; Delphine BASSET-PRÍEM ; Frédéric PHELIPPEAU ; Sophie FAUCHEUX-GUERARD ; Pascal BAILLARGEAU ; Frédérique LIÈVRE ; François LEJEUNE ; Patricia ALIZÉ ; François IMBACH ; Nicole BERTON ; Richard REMÉRAND ; Marie-Hélène AUBERT ; Sophie LESORT-PAJOT ; Évelyne HINCELIN ; Françoise PINSON ; Thierry GÉRARDEAU ; Sophie GAUDIN-MASANES ; Stéphane FOUGERIT ; Karine AULIER ; Céline METREAU ; Boris DELANOTTE ; Sophie DECAUDIN ; Laurent SCHNELL ; Miguel BOIRUCHON ; Benoît DECLAIRIEUX.

Absents : François CHEVALIER ; Vincent PAJOT ; Richard GUERIT ; Claire BOBET ; Justine CLERGEAUD, David DAIMÉ.

Secrétaire de séance : Frédérique LIÈVRE.

Délibération N°2026-09-109

Inspection détaillée de douze ouvrages d'art – Convention avec le Syndicat Départemental de la Voirie

Considérant que le Syndicat Départemental de la Voirie propose de réaliser une mission d'inspection détaillée sur douze ouvrages d'art de la commune : pont de la Cayenne, pont Nantais, pont de Bertonne, pont de Marennes, pont de l'Usine, pont de Gueret, pont Métreau, pont du Franc Bord, ouvrage de Bellevue, ouvrage de Mérignac, ouvrage de la Chasse et ouvrage du Lindron ;

Considérant qu'il convient de réaliser, en complément, une visite subaquatique avec plongeur sur le pont de Bertonne, le pont Nantais et le pont de Gueret, afin d'obtenir un carnet de santé exhaustif de ces ouvrages ;

Considérant que la rémunération du Syndicat Départemental de la Voirie pour la mission d'inspection détaillée sur l'ensemble des douze ouvrages d'art s'élèverait à 22 241,84 € HT ;

Considérant que la rémunération du Syndicat Départemental de la Voirie pour les visites subaquatiques serait fixée forfaitairement, et selon le taux normal de TVA en vigueur, comme suit :

Ouvrage	Montant HT
Pont de Bertonne	4 866,20 €
Pont Nantais	4 866,20 €
Pont de Gueret	4 953,20 €

Considérant que la convention proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie doit être conclue entre les parties pour l'ensemble des missions précitées, et que sa signature par l'ensemble des parties vaudra commande des missions ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'accepter les missions d'inspection détaillée et de visites subaquatiques proposées par le Syndicat Départemental de la Voirie, telles que décrites ci-dessus ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout document y afférent.

Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte par :

Sa télétransmission en Préfecture le : **29 SEP. 2026**

Sa publication sur le site Internet de la commune le : **29 SEP. 2026**

Frédérique LIÈVRE
Secrétaire de séance



Extrait certifié conforme
Mariane LUQUÉ
Maire de Marennes-Hiers-Brouage



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication. Le recours peut également être déposé via l'application internet Télérecours citoyen : www.telerecours.fr